



# Appel supplémentaire

Protection et assistance  
en faveur des personnes déplacées au Tchad

Février 2007

## Résumé

L'actuelle crise de déplacement interne de populations dans le sud-est du Tchad a été provoquée par une série d'attaques à caractère ethnique qui a commencé en 2005. Jusqu'à la mi-2006, ces agressions avaient été imputées aux milices *Janjaweed*, originaires du Soudan. Par la suite, des rapports en provenance du terrain ont permis de constater que la plupart de ces conflits opposaient en fait différentes communautés.

Les rivalités interethniques ne sont pas un phénomène récent au sein de la société tchadienne. Le passé de ce pays a été marqué par de violents affrontements pour s'approprier les ressources naturelles, notamment l'eau et les pâturages. Comme l'appartenance ethnique tend à être directement liée aux stratégies de survie nécessitant l'utilisation des mêmes ressources et comme ces ressources sont très limitées, ces affrontements ont également un caractère ethnique. Ils semblent suivre le même schéma observé au Darfour auparavant, avec des milices d'éleveurs nomades à cheval ou à dos de chameau attaquant des villages d'agriculteurs appartenant à une ethnie différente, brûlant des villages et tuant leurs habitants.

L'amplitude des déplacements internes dans l'est du Tchad a été officiellement reconnue par l'équipe de pays des Nations Unies au début de 2006, après que des missions d'évaluation interorganisations ont constaté que les déplacés internes avaient désespérément besoin d'assistance et de protection. En dépit des efforts déployés par l'armée tchadienne pour freiner l'escalade de la violence dans la région, l'insécurité n'a pas cessé de croître au cours de l'année. Le nombre de personnes déplacées a régulièrement augmenté et au moment de la rédaction de cet Appel (février 2007), entre 112 000 et 120 000 Tchadiens avaient été contraints d'abandonner leurs foyers pour se réfugier dans les départements d'Assounga, de Bahr Azoum, Dar Sila, Dar Tama et Ouara. Mais l'étendue réelle des déplacements forcés dans le sud-ouest du pays est difficile à évaluer car de nombreuses familles se sont pleinement intégrées à la population des villages qui les ont accueillies.

Même si « l'approche modulaire » - telle qu'énoncée dans les conclusions de l'étude de la capacité d'intervention humanitaire ayant débouché sur une série d'initiatives de réformes en 2005 - n'a pas encore été officiellement adoptée pour le Tchad, les mécanismes de coordination dans l'est du pays s'articulent autour de ce modèle. L'UNHCR est en charge des modules de protection, d'abris d'urgence et de gestion des camps. En tant que responsable de ces modules, l'objectif de l'organisation est d'assurer une réponse coordonnée et efficace au problème du déplacement interne, en faisant appel aux ressources de toutes les organisations et de tous les acteurs concernés. L'UNHCR utilisera ses ressources propres pour mobiliser son action afin de fournir les abris nécessaires et des articles non alimentaires de première nécessité à tous les déplacés internes. L'organisation espère en outre prévenir de nouveaux déplacements en mettant l'accent sur la protection et sur les réponses à l'échelle communautaire dans les sites accueillant des personnes déplacées. Par ailleurs, l'UNHCR surveillera de près les conditions de vie dans les communautés d'origine et veillera à ce que les retours soient volontaires et qu'ils se déroulent en toute dignité et sécurité.

Le manque de sécurité dans la région est un obstacle de taille pour le travail de l'UNHCR et de ses partenaires en faveur des personnes déplacées qui sont dispersées à travers des régions étendues et vivent en majorité dans des villages. Ce climat d'instabilité grève les ressources des communautés d'accueil et représente un obstacle majeur pour les acteurs humanitaires qui tentent de leur venir en aide. Du personnel chargé de la protection devra être rapidement déployé en grand nombre pour assurer la sécurité et le bien être des déplacés internes. Tant que la situation ne s'améliore pas sur le plan de la sécurité et tant que les tensions ethniques persistent, il ne sera pas possible d'envisager le retour des populations déplacées et d'en garantir la viabilité. L'UNHCR, qui ne voit pas d'issue possible au conflit dans un avenir proche, prend donc ses dispositions pour faire face à de nouveaux déplacements.

### Aperçu du programme

<b>Titre</b>	Assistance et protection aux personnes déplacées au Tchad
<b>Bénéficiaires</b>	Jusqu'à 150 000 déplacés internes
<b>Durée</b>	1 janvier 2007 - 31 décembre 2007
<b>Total des besoins</b>	6 211 494 dollars E.-U

## Environnement opérationnel

### Contexte

En 2005, la situation s'est détériorée dans la région du Darfour, dans l'ouest du Soudan. Des villages tchadiens situés le long de la frontière ont été pris pour cible par des bandits armés, en général décrits comme étant des *Janjaweed* soudanais, ainsi que par des milices tchadiennes. De telles attaques étaient déjà fréquentes dans la région mais elles ont décuplé suite au massacre de 40 civils à Modyna en septembre 2005 et à l'attaque d'Adré, par des forces rebelles tchadiennes, en décembre 2005, durant laquelle presque toutes les forces armées tchadiennes se sont mobilisées dans et autour de la ville, laissant de nombreux villages voisins pris en tenaille dans les combats sans la moindre protection. Une nouvelle série d'affrontements inter-communautaires a éclaté entre février et avril 2006, contraignant des milliers de personnes à quitter leurs foyers et à chercher refuge à Gouroukoum, près de Goz Beida.

L'insécurité continue dans l'est du Tchad s'est traduite par le déplacement interne d'environ 112 000 à 120 000 personnes, tandis que plus de 20 000 autres ont fui en direction du Soudan. En dépit de la vigilance accrue des autorités tchadiennes à l'égard des déplacés internes et de la violence qui les a acculés à la fuite, des attaques continuent d'être perpétrées. En novembre 2006, une cinquantaine de villages ont été attaqués pendant deux semaines. Plus de 250 personnes ont été tuées, au moins 30 villages ont été détruits et 25 000 personnes ont été contraintes de se déplacer.

Un mois plus tard, les villages de Kou Kou – Angarana ont également été attaqués et 30 personnes - dont quatre réfugiés soudanais du camp de Goz Amir qui cultivaient leurs champs non loin de là – ont été tuées. Ces actes de violence ont entraîné de nouveaux déplacements vers le camp de réfugiés de Goz Amir. Les déplacés internes qui s'étaient installés dans le site de Habile ont également dû se diriger vers Kou Kou-Angarana lorsque des attaques ont eu lieu près de Habile.

Différentes solutions impliquant toutes les parties concernées (déplacés, réfugiés, population locale, autorités et organisations partenaires) sont en train d'être étudiées, mais les efforts déployés par les autorités et les chefs traditionnels en faveur d'une réconciliation entre les éleveurs nomades et les populations d'agriculteurs n'ont pas donné les résultats escomptés. Par ailleurs, la présence continue de rebelles soudanais à la recherche de nouvelles recrues dans les zones d'installation et les camps de réfugiés compromet le caractère civil des camps.

L'arrivée d'un grand nombre de déplacés internes dans des villages les accueillant a été une source de tensions car elle a mis à rude épreuve les ressources de la population locale qui sont déjà très limitées, en particulier les terres cultivables et l'eau. Le Gouvernement demeure opposé à la création de camps pour les déplacés mais a récemment accepté de transférer certaines personnes déplacées dans des sites déjà en place, afin d'alléger le fardeau des villages d'accueil et de faciliter ainsi les activités de protection et l'acheminement de l'aide.



Les maisons de ces jeunes tchadiens ont été détruites lorsque leur village, Aradif, a été attaqué en décembre 2006. UNHCR/ H. Caux

Les autorités locales ne disposent ni de la capacité ni des ressources adéquates et doivent faire appel à la communauté humanitaire. Toutefois, en raison de l'insécurité qui prévaut, les organisations travaillent dans des conditions très difficiles. Elles n'ont qu'un accès limité aux déplacés internes et plusieurs d'entre elles ont déjà été obligées d'évacuer leur personnel. En outre, beaucoup de routes sont impraticables à cause de la saison des pluies (de mai à octobre) ce qui restreint considérablement les mouvements durant cette période.

Depuis le début de 2006, les autorités locales, les organisations des Nations Unies et les ONG ont régulièrement suivi l'évolution de la situation des déplacés internes. L'ONU a décidé de venir en aide à ces personnes par le biais de « l'approche modulaire ». L'UNHCR a la responsabilité des modules de protection, des abris d'urgence et de la gestion des camps (ce qui inclut le transport et la distribution d'articles de première nécessité non alimentaires). L'organisation participe également aux modules de logistique et d'agriculture.

## Besoins

Depuis le début de la crise de déplacement interne au Tchad en 2005, l'UNHCR a effectué plusieurs missions de suivi de protection dans le sud-est du pays et a pris part à quatre missions d'évaluation interorganisations afin de déterminer l'ampleur des déplacements et les besoins des populations affectées. Ces missions ont confirmé que le nombre de déplacés internes augmentait rapidement et que ces derniers avaient un besoin vital d'aide et de protection. Lorsque des déplacés arrivent dans des communautés qui les accueillent, ils n'ont pratiquement rien emporté avec eux et n'ont pas de quoi se construire un abri. Beaucoup d'entre eux n'ont pas accès à des terres cultivables et ne peuvent donc pas nourrir leurs familles. L'eau potable est aussi un grand problème car peu de puits fonctionnent dans les villages. Les écoles et les centres de soins ne peuvent répondre au nombre croissant de demandes. En outre, beaucoup de personnes déplacées, dont des enfants, ont perdu leurs parents durant la fuite, ce qui les rend plus vulnérables encore.

## Objectifs principaux

### Objectifs globaux des modules :

- Renforcer la coordination en veillant au bon fonctionnement du Secrétariat de coordination humanitaire et des modules.
- Veiller au développement d'une stratégie d'ensemble pour répondre aux besoins des personnes déplacées et l'intégrer dans la stratégie humanitaire globale du pays.

### Objectifs de l'UNHCR :

- Appuyer les autorités locales et renforcer leur capacité de garantir la protection et la sécurité des citoyens, qu'il s'agisse de populations déplacées ou non, dans le respect absolu des conventions et du droit international, ainsi que de la législation nationale.
- Renforcer la capacité des autorités en matière d'évaluation et de planification d'abris.
- Prévenir de nouveaux déplacements forcés.
- Encourager le retour en toute sécurité des déplacés dans leurs régions d'origine lorsque les conditions le permettent et veiller à ce que leurs droits soient respectés.
- Encourager les solutions à caractère communautaire destinées à protéger les personnes déplacées ayant des besoins spécifiques (minorités, enfants, familles mono-parentales, etc...)
- Fournir l'appui matériel nécessaire aux déplacés internes pour les aider à s'installer dans des conditions décentes.
- Renforcer la capacité des autorités d'évaluation des besoins en abris et de planification.
- Assurer la coordination avec les Nations Unies, les ONG et le Gouvernement dans le cadre de « l'approche modulaire » en faveur des déplacés internes.
- Assurer la liaison avec les autres modules qui ne sont pas sous la responsabilité de l'UNHCR, en particulier les questions transversales telles que l'environnement, les critères de diversité d'âge et de genre, les droits de l'homme et le VIH/SIDA.

## Chiffres prévisionnels

Type de population	Janvier 2007		Décembre 2007	
	Total dans le pays	Devant recevoir l'assistance de l'UNHCR *	Total dans le pays	Devant recevoir l'aide de UNHCR*
Déplacés internes	120 000	45 000	150 000	75 000
<b>Total</b>	<b>120 000</b>	<b>45 000</b>	<b>150 000</b>	<b>75 000</b>

\* Le nombre de déplacés internes recevant l'aide de l'UNHCR fait référence aux personnes auxquelles l'UNHCR a accès et octroie une assistance matérielle.

Actuellement, les déplacés internes se trouvent dans les sept localités suivantes :

- Zone 1: Adré, Borota, Alacha, Goungour (département administratif d'Assounga).
- Zone 2: Adé, Koloy (département administratif de Dar Sila).
- Zone 3: Daguessa, Dogdore, Tur, Tiero, Marena (département administratif de Dar Sila).
- Zone 4: Goz Beïda, Kou Kou - Angarana (département administratif de Dar Sila).
- Zone 5: région d'Am Timan (département administratif de Bahr Azoum).
- Zone 6: région de Guéréda (département administratif de Dar Tama)
- Zone 7: région de Gaga (département administratif d'Ouara)



Retournées dans leur village récupérer le peu qui a été épargné lorsqu'il a été attaqué, ces déplacées internes regagnent un site proche du camp de réfugiés de Goz Amir.  
UNHCR / M. Conway

## Stratégies et activités

La stratégie mise en oeuvre pour faire face au problème du déplacement interne prend en compte la nécessité de prévenir de nouveaux déplacements de populations; l'appui aux structures nationales pour leur donner les moyens de répondre aux besoins vitaux immédiats de ces personnes tels que la nutrition, l'eau et l'assainissement, l'éducation et

l'agriculture; et l'appui au retour et à la réintégration dans la sécurité et dans la dignité. Dans le cadre d'une approche calquée sur « l'approche modulaire », l'UNHCR a été désigné, par l'équipe de pays des Nations Unies, responsable des modules de protection, des abris d'urgence et de la gestion des sites. En outre, l'UNHCR aura une participation limitée aux modules de logistique et d'agriculture. En accord avec les autorités tchadiennes, l'UNHCR fournira une assistance aux

personnes déplacées dans les régions où elles vivent actuellement (villages et sites) afin d'éviter la création de camps pour déplacés internes car cela pourrait les encourager à s'y installer.

## Protection

L'UNHCR continue de travailler en étroite collaboration avec les partenaires opérant dans les sites aux alentours de Goz Beïda et à Habile, pour assurer une approche cohérente de la réponse aux besoins des réfugiés et veiller à ce que les questions de protection soient portées à la connaissance de l'UNHCR et qu'elles soient traitées comme il se doit. Les « Principes directeurs relatifs aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays » continueront à être partagés avec toutes les parties concernées. Dans cette optique, des sessions de formation seront dispensées aux autorités locales, aux ONG partenaires et au personnel de l'UNHCR.

Un programme pilote de recherche des familles a débuté dans le site de Gouroukoum, dans la région de Goz Beïda, afin de permettre aux familles de contacter leurs proches qui se trouvent dans le camp de réfugiés de Oum Shalaya, au Darfour. Ce programme de recherches sera étendu à d'autres sites abritant des réfugiés, si l'UNHCR sécurise l'accès aux régions du Darfour occidental où seront acheminés la plupart des messages. Conformément à son mandat, le CICR, a développé des activités pour le rétablissement de liens familiaux. Il n'y aura pas de duplication du projet pilote mentionné ci-dessus. Une coordination étroite avec le programme pilote est prévue.

## Abris d'urgence

Des bâches en plastique ont été distribuées en mai et juin 2006 à de nouveaux déplacés internes afin de répondre aux besoins en matière d'abri. Des bâches supplémentaires seront distribuées en fonction des besoins. Dans les départements administratifs d'Assounga et de Dar Sila, les personnes déplacées ont construit leurs abris avec du matériel local, qu'elles soient installées dans des sites sélectionnés à l'avance ou qu'elles vivent parmi les habitants des villages. L'UNHCR a fourni une assistance pour qu'elles puissent se protéger des aléas du climat. Ces activités se poursuivront en 2007.

Le site de Gouroukoum n'étant pas équipé de structures médicales, beaucoup de déplacés doivent se rendre au centre de soins situé près du camp de réfugiés de Djaba.  
UNHCR/H.Caux



## Gestion des sites

Ce module comprend non seulement la gestion des sites pour les déplacés internes mais aussi le transport, la logistique et la distribution d'articles non alimentaires. La plus grande partie du travail de l'UNHCR en tant que responsable de la gestion des sites se situe au niveau local, lors de la prise de décision, avec les autorités concernées, quant à l'attribution des sites et des terres agricoles. Les questions liées à la coordination des sites sont traitées au cours de réunions de coordination qui se déroulent au niveau du terrain. Pour ce qui est de la gestion des sites, les déplacés internes ont créé des comités constitués de chefs de village, ainsi que, dans certains cas, des comités distincts pour les femmes et les plus jeunes. Les personnes déplacées du site de Habile ont également formé des patrouilles de sécurité et ont demandé l'aide de l'UNHCR pour obtenir des badges, des torches électriques et divers autres équipements. Habile est le seul site pour déplacés internes où de telles patrouilles ont été mises en place par les déplacés eux-mêmes.

Sur le plan de la logistique, l'UNHCR et le PAM continueront d'apporter un appui aux autorités locales qui ont besoin de véhicules pour accéder aux personnes déplacées. Quelques camions ont été prêtés par l'UNHCR pour permettre la distribution d'articles non alimentaires et de bâches en plastique. Durant la saison des pluies, lorsque les routes d'accès à certains sites abritant des déplacés étaient coupées, des vols ont été organisés depuis Abéché pour faciliter l'accès des partenaires opérant dans la région.

## Soutien opérationnel des organisations

Afin d'aider ses quatre partenaires opérationnels dans leurs opérations quotidiennes, l'UNHCR apportera son appui en leur procurant des fournitures et du matériel de bureau, des véhicules et de l'équipement de télécommunications ainsi que des sessions de formation à la gestion de programme pour le personnel.

<b>Activités de protection prévues pour 2007</b>	<b>Cibles prioritaires</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation des besoins de protection des déplacés internes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois à cinq visites hebdomadaires de l'UNHCR dans des sites pour déplacés internes.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de l'incidence de la violence sexuelle et liée à l'appartenance sexuelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 pour cent des cas de violence sexuelle rapportés sont enregistrés et suivis.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des autorités locales aux « Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sept à dix ateliers de formation sont organisés par l'UNHCR à l'attention de 50 participants au cours de 2007 pour permettre aux autorités de se familiariser avec les Principes directeurs et de renforcer leur capacité de protection des déplacés.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Profilage dans les sites des déplacés internes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les déplacés internes sont profilés en 2007.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des villages où les personnes déplacées sont retournées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 150 villages où les personnes déplacées vont retourner sont suivis par l'UNHCR et les déplacés sont informés quant aux conditions de retour dans leurs régions d'origine.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transfert des déplacés internes de sites improvisés à des sites choisis d'avance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 000 à 20 000 déplacés internes sont transférés dans les sites choisis.</li> </ul>

<b>Activités de construction d'abris d'urgence au cours de 2007</b>	<b>Cibles prioritaires</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'abris en temps nécessaire et entretien régulier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 90 pour cent des familles de déplacés internes ont accès à un abri adéquat.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction et entretien de structures communautaires et de sites communs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 pour cent des structures communautaires prévues sont construites à temps.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture d'articles non alimentaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 pour cent des articles prévus sont fournis.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de directives opérationnelles et de normes pour la distribution, le suivi et l'évaluation conjoints.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partenaires opérationnels, les autorités locales et l'UNHCR reçoivent tous une formation aux directives opérationnelles..</li> </ul>

<b>Activités de gestion des sites en 2007</b>	<b>Cibles prioritaires</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipement d'un nombre suffisant de véhicules pour le transport et les moyens opérationnels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 pour cent du nombre prévu de véhicules sont disponibles. Les opérations se déroulent sans problème et sans retard.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport, stockage et distribution d'articles non alimentaires et de ravitaillement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 pour cent des biens de secours fournis sont transportés de N'Djamena aux sites abritant des déplacés internes.</li> <li>• 100 pour cent des articles fournis sont stockés dans de bonnes conditions et distribués aux déplacés internes en conformité avec les normes standard de l'UNHCR.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de services de charters aériens à destination des principaux sites de déplacés pour permettre au personnel humanitaire de se rendre sur place.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 75 pour cent du personnel humanitaire est en mesure d'accéder aux sites abritant des déplacés internes sans délai.</li> </ul>

## Impact

L'UNHCR espère que ses activités et celles de ses partenaires permettront de répondre aux besoins de base et de protéger les droits des personnes déplacées dans leur propre pays. Dans ce but, l'organisation contribuera à l'élaboration de politiques et collaborera avec les autorités concernées. Les programmes de formation et de sensibilisation auront pour résultat une plus grande implication des autorités et des communautés sur le plan de la protection des déplacés internes, y compris dans les régions de retour.

Par le biais d'interventions dans les secteurs de l'abri et de la gestion des sites, l'UNHCR et ses partenaires amélioreront les infrastructures et les conditions de vie dans les sites déjà en place.

## Défis

La dégradation de la sécurité en raison de la présence de groupes armés et de milices, ainsi que

l'aggravation des rivalités interethniques entrave l'accès aux populations affectées. Le manque de routes praticables pendant la saison des pluies et l'isolement de certaines régions où les personnes déplacées se sont installées sont un obstacle de taille au transport du personnel humanitaire et à l'acheminement de l'aide sur le plan logistique. Par ailleurs, les organisations humanitaires ont rarement des bureaux et du personnel basés dans les régions où vivent les déplacés internes et il est difficile d'assurer une présence pour protéger les populations d'éventuels actes de violence. Ces défis sont encore plus difficiles à relever en raison du fait que la plupart des déplacés sont dispersés dans des villages plutôt que dans des zones précises d'installation et que leur nombre ne cesse d'augmenter. Les autorités locales ne disposent que de ressources et de capacités limitées pour faire face aux énormes besoins des populations déracinées à l'intérieur de leur pays. Il est donc vital d'optimiser la coordination et l'harmonisation des stratégies des différents partenaires, ainsi que de partager un maximum d'informations.

## Organisation et mise en oeuvre

### Présence de l'UNHCR

	Programme supplémentaire	Programme annuel*
<b>Nombre de bureaux</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<b>Total du personnel</b>	<b>11</b>	<b>292</b>
International	2	58
National	9	204
JPOs	0	2
VNUs	0	27
Déployé	0	1

\* Certains membres du personnel financés par le Budget programme annuel sont également partiellement impliqués dans des activités de protection et d'assistance telles que décrites dans cet Appel supplémentaire.

## Coordination

Le bureau sous-régional d'Abéché et les bureaux sur le terrain dans l'est du Tchad ont la responsabilité de la planification et de la mise en oeuvre des activités sous la responsabilité de l'UNHCR en tant qu'organisation responsable de modules, avec l'appui des autorités locales et des partenaires d'exécution.

L'UNHCR assure la distribution d'articles non alimentaires dans la région de Goz Beïda et prend en charge la gestion des sites en coopération avec INTERSOS. A Dar Assoungha, l'UNHCR suit l'évolution de la situation et distribue des articles de secours ainsi que des articles non alimentaires avec son partenaire opérationnel Première urgence (PU). Dans la région de Kou Kou – Angarana, l'UNHCR effectue les mêmes opérations, avec l'aide d'Action

contre la faim (ACF) France. Ces activités complètent celles de l'UNICEF. L'appui logistique au projet en ce qui concerne le transport, les entrepôts, la gestion du carburant et des articles de première nécessité et les services mécaniques des véhicules seront fournis à l'UNHCR par *Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (GTZ). L'UNHCR soutiendra en outre le travail des ONG locales de défense des droits de l'homme qui opèrent sous l'égide d'OXFAM.

La coordination des opérations d'urgence en faveur des personnes déplacées s'effectue à différents niveaux : à Abéché dans le sud-est du Tchad et dans les principales zones de concentration de populations déplacées (Goz Beïda and Kou Kou - Angarana à Dar Sila et Farchana à Assoungha). Cette coordination sur le terrain fonctionne bien et il semble que la plupart des acteurs humanitaires souhaitent la



poursuivre, du moins jusqu'à ce que « l'approche modulaire » soit officiellement adoptée.

Les groupes sectoriels mis en place pour le programme en faveur des réfugiés (tels que la protection, les abris, la santé, l'eau et l'assainissement, etc...) ont été étendus aux programmes en faveur des déplacés internes. En ce qui concerne la protection, l'UNHCR se charge essentiellement du suivi de la situation dans les villages et de la collecte d'informations par le biais d'entretiens avec les déplacés. Pour ce qui est des questions liées à la protection des enfants, l'organisation coordonne les activités en étroite collaboration avec l'UNICEF. L'UNHCR coordonne également ses activités de manière bilatérale avec le CICR et Médecins sans frontières (MSF-H), qui sont présents le long de la frontière. Des missions interorganisations sont effectuées par les organisations des Nations Unies et les partenaires là où les conditions de sécurité le permettent.

Par ailleurs, pour les modules où l'UNHCR n'a pas une responsabilité directe, l'organisation coordonnera les activités avec les responsables de modules concernés et échangera des informations. Ces modules sont ceux de la nutrition et de la sécurité alimentaire (PAM et FAO) ; de la santé (l'UNICEF et ses partenaires) ; de l'eau et de l'assainissement (UNICEF et ses partenaires, ainsi que de l'éducation (UNICEF).

## Partenaires

### Partenaires d'exécution

Gouvernements: *Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion (CNAR)*.

ONG: INTERSOS, Première Urgence (PU), Action contre la faim France.

Others: *Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)*.

### Partenaires opérationnels

Gouvernement : autorités locales.

ONG : ONG locales de défense des droits de l'homme, Médecins sans frontières (MSF) Pays-Bas et France, OXFAM.

Autres : FAO, OCHA, UNDSS, FNUAP, UNICEF, PAM, OMS.

### Modules sous la responsabilité de l'UNHCR et des partenaires travaillant au sein de ces modules

**Module de protection:** UNICEF, MSF-F, MSF-H, INTERSOS, PU, ACF-F, OXFAM et autres ONG locale de défense des droits de l'homme.

### **Module d'abris d'urgence:**

UNICEF, MSF-H, MSF-F, PU, INTERSOS, GTZ.



Cette déplacée interne récemment arrivée du village de Bakinia s'est installée, avec d'autres, à la périphérie de la ville de Goz Beïda. L'UNHCR distribuera des rations alimentaires, des bâches en plastique et des nattes. UNHCR/ H. Caux

## Total des besoins (dollars E.-U.)

Programme supplémentaire en faveur des déplacés internes au Tchad en 2007	
Secteurs	Total
Protection, suivi et coordination	1 005 135
Transport/ Logistique	1 200 000
Besoins domestiques/Soutien aux familles	1 050 000
Abris/Autres infrastructures	900 000
Assistance juridique/	840 000
Appui opérationnel (aux agences)	810 000
<b>Total des opérations</b>	<b>5 805 135</b>
Coûts d'appui (7%)*	406 359
<b>Total</b>	<b>6 211 494</b>

\*Un coût de sept pour cent a été rajouté au total des besoins opérationnels pour les dépenses d'appui indirectes engagées par l'UNHCR.

## Aperçu financier pour 2006

Le total des besoins pour l'Appel supplémentaire de l'UNHCR en faveur de la protection et de l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du Tchad s'élevait à 2 866 764 dollars E.-U. L'UNHCR remercie les donateurs pour leur généreuse contribution à ce programme.

Donateur	Montant en dollars E.-U
Allemagne	318 877
Irlande	197 628
Royaume-Uni	769 231
Etats Unis d'Amérique	1 000 000
<b>Total</b>	<b>2 285 736</b>

